

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre Commerciale)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-059299-202

DATE : Le 28 MAI 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, REGISTRARE

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE DE:**

9105-3975 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

J U G E M E N T

- [1] **LA COUR**, saisie d'une *Requête en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition en vertu de l'article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [2] **VU** le rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances de la débitrice, la preuve entendue à l'audience et les représentations du syndic et du procureur de la débitrice requérante;

500-00-006189-210

[3] **VU** l'absence de contestation et qu'il convient d'accueillir la présente requête;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[4] **PROROGÉ** le délai prévu à l'article 50.4 (9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour le dépôt d'une proposition pour une période de dix-huit (18) jours soit jusqu'au 15 juin 2021 inclusivement;

[5] **Le tout sans frais.**

JA 0858



Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire